

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 14 mars 2025

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Monsieur Abdallah BENBETKA, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.
- Madame Fatmata KONATE, Adjointe au Maire référente du Conseil de quartier.
- Monsieur Thierry BARRE, Chef de service « travaux » à la Direction Voirie-Environnement.
- La séance s'est déroulée en présence de 15 habitant.es.

Excusée :

- Madame Sandra BAHRI, Conseillère municipale déléguée à la concertation de proximité.

ORDRE DU JOUR

1. Circulation aux abords de la nouvelle gare des Ardoines et dans la rue A. Rondenay.
2. Point d'information à propos de la ZAC Rouget de l'Isle.
3. Information sur la situation du centre social Balzac.
4. Questions diverses.

Le Conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Résumé des échanges

- ⇒ Circulation aux abords de la nouvelle gare des Ardoines : les échanges ont porté sur les travaux en cours dans le cadre de la ZAC des Ardoines.
- ⇒ Échange sur la ZAC Rouget de Lisle avec les habitants de ses environs.

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



VOIRIE / STATIONNEMENT

Circulation aux abords de la nouvelle gare des Ardoines et dans la rue Anselme Rondenay

 M. Thierry Barre revient sur les travaux en cours rue Léon Geoffroy et indique la volonté de la ville, en faveur de la réouverture rapide de cette voie. La ville déplore la décision de la RATP de suspendre l'arrêt de la ligne 382 aux Ardoines, en maintenant uniquement un arrêt à « 3 Communes » durant la période de travaux.

 M. Barre Précise que la Ville attend la fin des travaux liés à la ZAC pour reprendre ensuite les revêtements de voirie dans ce secteur.

- **Sur l'aménagement pour les piétons**

 Des habitants signalent des aménagements insuffisants pour les piétons selon eux, à plusieurs endroits du quartier. La rue Balzac, ainsi que la voie Daumier sont évoquées.

 M. Barre indique qu'un projet de long-terme, impliquant des acquisitions de terrain est prévue sur la Voie Daumier. Il prend note de la remarque sur les trottoirs dans la rue Balzac.

- **Sur la circulation des poids lourds**

 Une discussion s'engage sur la circulation des poids lourds, notamment dans la rue Anselme Rondenay, un axe interdit aux plus de 3,5T. Les travaux sur la ZAC ont en effet généré des flux supplémentaires de poids lourds sur cet axe.

 M. Benbetka rappelle que la ville pose des panneaux pour rappeler aux conducteurs de poids lourds l'interdiction de certains axes dont cette rue. La ville sévira davantage contre ces infractions. Au cours de la discussion, il précise qu'il n'y a pas de projet à l'ordre du jour relatif à un élargissement de la rue A. Rondenay.



AMÉNAGEMENT / URBANISME

Point d'information à propos de la ZAC Rouget de Lisle

 Plusieurs habitants questionnent les élus quant à la finalisation du chantier de la ZAC. De nombreux terrains semblent avoir été acquis par l'aménageur, et les travaux sont en cours. Ils s'interrogent notamment sur les dates de remise en place des clôtures, et sur l'aménagement final de plusieurs parcelles.

Ils se questionnent également sur la constructibilité des terrains sur ce secteur, dans le cadre du Plan de prévention des risques de mouvement de Terrain.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



À ce sujet, une réunion publique d'information avait eu lieu en 2024, et les habitants sont désireux de savoir comment évolue ce dossier à l'échelle de leur quartier.

L'ouverture de l'Intermarché a été également évoquée.

• Sur la sente Raphael

 Les habitants s'interrogent également quant au tracé de la future sente, et le lien entre ce tracé, les chantiers en cours et les dernières acquisitions foncières.

 Les services précisent qu'il reste deux lots à vocation économique à construire au sud-est et sud-ouest de la ZAC.

 Un riverain de la rue Raphaël indique qu'un terrain en friche, aux abords du 30-32 rue Raphaël génère un débordement de végétation non taillée sur l'espace public, gênant la circulation piétonne.

 Les services en prennent note. Dans ce type de cas, il est de la responsabilité du propriétaire privé que d'effectuer les travaux nécessaires. Toutefois, la ville interviendra en identifiant ce propriétaire et en lui envoyant une mise en demeure, selon l'obligation légale de réaliser ces travaux.

 Les élus proposent de prévoir un diagnostic dans le haut du quartier, afin de faire le tour des espaces publics dans ce secteur. Ce diagnostic pourrait associer certains habitants. Les modalités restent à définir avec les services compétents. Les élu.es proposent un samedi dans environ 1 à 2 mois.



SOLIDARITÉ

Information sur la situation du centre social Balzac

 En l'absence de Mme GUENINE Sonia, adjointe au Maire en charge des solidarités, le point d'information est reporté. Dans le cadre de la sortie du quartier de la géographie prioritaire, la ville a décidé d'un accompagnement renforcé du centre en vue du maintien du maximum de ses activités.



DIVERS

 Une discussion s'engage sur la propreté et le stationnement dans le quartier et ses abords, en bordure du parc des Lilas.

 Les élus rappellent les actions entreprises par la ville sur la question des dépôts sauvages, et plus largement liées

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viuedequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



aux déchets. Une brigade « propreté » a été créée, qui intervient en sensibilisation mais qui enquête également pour retrouver et verbaliser les auteurs des dépôts.



Les habitants déplorent de manque de civisme de certains en matière de propreté et stationnement.



Madame Konate rappelle la politique de la ville en matière de stationnement et propreté ainsi que les moyens humains et financiers alloués (4 millions pour la ville). Avec M. Benbetka, ils développent quelques actions menées par la ville comme le passage d'une déchèterie mobile, la recherche des responsables des dépôts sauvages, la semaine de la propreté à laquelle sont associés les habitants, bailleurs... World clean up Day.

Le travail pédagogique mené avec les plus jeunes. Les outils de communication développés (le guide du partage de l'espace public). Ils précisent que le travail se poursuit et que la mobilisation de tous est nécessaire.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans ce relevé de discussions, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.



REMARQUE DES HABITANT·ES

Suite aux concertations menées dans le cadre de l'observatoire des conseils de quartier, et afin de rendre les comptes rendus plus participatifs, les habitant·es disposent d'un délai d'un mois après leur publication sur le site de la Ville pour émettre leurs remarques (500 signes maximum, soit environ 80 mots).

Les contributions ci-dessous ont été reçues suite à la publication du compte-rendu sur le site de la Ville le 22 avril 2025.

« Des véhicules de plus de 3,5 T continuent de circuler rue Rondenay. Aucun panneau d'interdiction n'a été installé jusqu'à présent. La police municipale, bien que croisant ces véhicules, n'intervient pas.

Le projet d'élargissement de la rue Rondenay reste d'actualité selon le PLU, contrairement à ce qui a été évoqué lors de la réunion.

La maison située au 88, rue Rondenay – propriété de la commune – est à l'abandon depuis son acquisition par la Ville. Que prévoit la mairie à son sujet ? (Présence régulière de squatteurs.) »

L'anonymat des habitant·es ayant formulé des remarques est respecté.